

ARRETE N° 2024-108 portant délégation de signature

A la vice-présidente affaires internationales

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation ;
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 15 février 2024 portant élection de Monsieur Vivien QUEMA en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble à compter du 29 février 2024 ;
- Vu** L'arrêté n° 2024-070 en date du 14 juin 2024 portant nomination de Madame Gülgün ALPAN GAUJAL en qualité de vice-présidente affaires internationales.

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée par l'administrateur général, à Madame Gülgün ALPAN GAUJAL, professeur des universités, vice-présidente affaires internationales, à l'effet de signer les accords de coopération internationale en matière de formation.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Elles prennent fin automatiquement en cas de changement de délégataire. La durée du présent arrêté est limitée au plus à la durée du mandat de l'administrateur général.

Article 3

Le directeur général des services et l'agent comptable sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au(x) bénéficiaire(s) et publié ou affiché aux lieux prévus à cet effet dans les locaux de l'établissement.

Fait à Grenoble, le 20 décembre 2024

L'administrateur général

SIGNÉ

Vivien QUEMA